

Questions orales

[Français]

LES PÉNITENCIERS

ON DEMANDE SI UNE RÉUNION A ÉTÉ CONVOQUÉE AVEC LES DIVERS FONCTIONNAIRES IMPLIQUÉS DANS LE DOSSIER DE PORT-CARTIER

L'hon. Jean Lapierre (Shefford): Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre, en l'absence du premier ministre. Je veux lui demander si le ou vers le 29 septembre il a convoqué une réunion avec les divers fonctionnaires impliqués dans le dossier de Port-Cartier pour démêler les différentes déclarations contradictoires du premier ministre et des divers ministres impliqués.

[Traduction]

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, je ne peux pas répondre à cette question en ce moment. J'examinerai la situation et communiquerai avec le député.

Une voix: Vous n'écoutez pas.

M. Mazankowski: Si, j'écoutais.

[Français]

ON DEMANDE DES PRÉCISIONS

L'hon. Jean Lapierre (Shefford): Monsieur le Président, je suis convaincu que le vice-premier ministre a assez de mémoire pour se rappeler s'il a invité à son bureau sept ou huit personnes pour discuter du dossier de Port-Cartier. Je ne lui demande pas la date et l'heure, je lui demande s'il est vrai qu'il a dû convoquer une réunion pour démêler tous les problèmes que le premier ministre est en train de causer en essayant d'«arranger» la vérité.

[Traduction]

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, je ne sais pas exactement à quel problème le député fait allusion. Je tiens un bien grand nombre de réunions dans mon bureau. Il y a une foule de gens qui y viennent. J'invite même le député à venir me rendre visite quand il le voudra bien.

* * *

LES SOCIÉTÉS

L'INVESTISSEMENT DE LA SOCIÉTÉ *FEDERAL COMMERCE AND NAVIGATION* DANS UN PROJET D'EXPLOITATION À PRINCE-RUPERT

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre. Il y a quatre ans, le gouvernement Trudeau a signé avec la société *Federal Commerce & Navigation*, de Montréal, un accord qui permettait à cette entreprise de s'enrichir grâce au charbon de Prince Rupert. Le vice-premier ministre pourrait-il charger immédiatement le vérificateur général et la brigade des crimes commerciaux de la GRC de faire enquête, afin de déterminer comment il se fait qu'un prêt de 23 millions de dollars au titre de l'exploitation du charbon peut se transformer en un milliard de dollars exempts d'impôts pour ce consortium de Montréal?

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Transports): Monsieur le président, le député ne sait pas trop où il en est. C'est un peu compliqué, mais en 1981, le gouvernement libéral de l'époque a conclu un accord avec la Fednav Limitée au sujet du terminal pour le charbon de l'île Ridley. Les deux parties devaient investir chacune 23 millions de dollars. L'une d'elles, la Société canadienne des ports, a une option d'achat qu'elle peut exercer en tout temps. L'autre partie, la Fednav Limitée a une option de vente qu'elle peut exercer, quant à elle, en 1991. Le chiffre de un milliard de dollars est simplement le fruit des tables de multiplication du député.

Il y a bien des facteurs impondérables à considérer avant que la somme de 1 milliard de dollars ne soit versée, si le gouvernement souhaitait exercer son option d'achat. Cela ne se produirait qu'en l'an 2001, et encore faudrait-il que le gouvernement de l'époque souhaite alors exercer son droit; or, seul un gouvernement libéral songerait à le faire, et il n'y a aucun danger que les libéraux soient au pouvoir même en l'an 2001.

LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Jim Fulton (Skeena): Ma question supplémentaire s'adresse également au vice-premier ministre, car je veux lui demander, sachant qu'il est courant de cette transaction, pourquoi il ne trouve pas maintenant 40 millions de dollars, afin d'épargner aux contribuables canadiens 950 millions de dollars? Pourquoi ne pas payer maintenant? Existe-t-il une sorte de caisse noire politique secrète?

Des voix: Oh, oh!

M. le Président: A l'ordre. Tous les députés savent pertinemment qu'ils ne doivent pas s'adresser directement à un collègue. J'espère que je n'aurai pas à le signaler à nouveau au député de Skeena qui connaît les règles aussi bien que quiconque à la Chambre.

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Transports): Monsieur le Président, le député de Skeena reconnaît n'être ni comptable ni détective, et c'est manifestement le cas.

● (1440)

M. Fulton: Au moins, je ne suis pas un escroc.

M. Clark (Yellowhead): Règlement, monsieur le Président.

M. Hnatyshyn: Ah oui?

M. Crosbie: Monsieur le Président, j'ignore qui le député traite d'escroc, mais je voudrais bien qu'il explique ces observations et qu'il nous précise qui il vise.

Pour en revenir à mon explication...

M. Gauthier: Votre explication!

M. Crosbie: La question est complexe, monsieur le Président, et nos vis-à-vis ne sont peut-être pas à même de comprendre. Si le gouvernement exerçait son option d'achat cette année, il lui en coûterait près de 49 millions de dollars en dollars actuels. S'il attend de voir si la Fednav exerce son option de vente en 1991, il lui en coûtera 30 millions de dollars en dollars de 1986 ou environ 50 millions de dollars en dollars de 1991. Il est donc douteux qu'il soit à notre avantage, à l'heure actuelle, d'exercer notre option d'achat.